



Assemblée générale

Soixante-douzième session

78^e séance plénière

Mercredi 7 mars 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lajčák (Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

En l'absence du Président, M. Brown (Libéria),
Vice-Président, assume la présidence.

Point 140 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/72/713/Add.1, A/72/713/Add.2 et A/72/713/Add.3, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication du document A/72/713, la Dominique, la Guinée équatoriale, la Grenade, les Îles Marshall, la République dominicaine et Suriname ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans les documents A/72/713/Add.1, A/72/713/Add.2 et A/72/713/Add.3?

Il en est ainsi décidé.

Point 33 de l'ordre du jour

Les diamants, facteur de conflits

Note verbale datée du 2 mars 2018, adressée au Secrétaire général par la Mission

permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/72/775)

Projet de résolution (A/72/L.41)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/72/L.41.

Mme Bishop (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'être ici aujourd'hui, au nom de l'Australie, en sa qualité de présidente du Processus de Kimberley en 2017. Le Processus de Kimberley apporte une contribution précieuse au programme des Nations Unies pour la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme.

Il y a 15 ans, lorsque le Système de certification du Processus de Kimberley a été mis en place, le commerce mondial des diamants était très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Ensemble, les membres du Processus de Kimberley ont accompli l'essentiel de ce que nous avons, à l'époque, eu l'audace d'espérer. Le débat sur la résolution 57/302 de l'Assemblée générale, qui s'est déroulé en 2003 (voir A/57/PV.82), a suscité de réels changements. Les diamants étaient extraits dans les zones de conflit et le produit de leur vente alimentait la poursuite des conflits et des insurrections. À l'autre extrémité de la chaîne d'approvisionnement, les consommateurs n'avaient que peu ou pas de moyens de savoir d'où provenaient les diamants qu'ils achetaient et si, oui ou non, ils contribuaient, par inadvertance, à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-06274(F)



Document adapté

Merci de recycler



un conflit lointain et meurtrier lorsqu'ils achetaient un bijou ou un accessoire de mode.

Nous avons endigué le flux de diamants vers les mouvements d'insurrection et les groupes rebelles, qui sont prêts à sacrifier la paix et le développement pour leur propre pouvoir. Nous avons tari leurs sources de financement. Nous avons éliminé ou, à tout le moins, considérablement réduit cette menace à la paix et au développement. En protégeant le commerce légitime des diamants, nous avons amélioré les moyens d'existence de ceux qui en dépendent pour nourrir et éduquer leurs familles. Nous avons sensibilisé les gens. Selon une étude de 2016, la génération du Millénaire est trois fois plus susceptible que les générations plus âgées de ne pas acheter de diamants, à moins qu'ils ne soient d'origine responsable. C'est l'avenir de notre monde, et même s'il va dans la bonne direction, nous devons à notre tour prendre nos responsabilités pour suivre le rythme. Nous devons appuyer les normes que les générations futures appliqueront.

L'année dernière, durant notre présidence, j'ai insisté auprès de tous, et je le rappelle à tous aujourd'hui, sur le fait que même après tout ce que nous avons accompli, nous pouvons et devons faire plus pour empêcher le commerce des diamants de la guerre. Par exemple, nous devons examiner de nouveaux moyens grâce auxquels le commerce des diamants pourrait soutenir et appuyer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix. Notre espoir est d'avoir un marché sans violations des droits de l'homme et sans travail forcé.

Les résultats que nous avons obtenus à ce jour sont trop précieux pour qu'on laisse le Processus de Kimberley perdre lentement de sa pertinence ou être victime de son succès. Nous nous appuyons pour ce faire sur les aspirations qui étaient les nôtres en 2003 et nous nous inspirons de la vision et des valeurs qui animaient l'Assemblée à l'époque. Le projet de résolution A/72/L.41, dont nous sommes saisis aujourd'hui, est le chaînon indispensable entre l'excellent travail accompli jusqu'ici par le Processus et la possibilité qu'il recèle de contribuer à l'action plus large de l'ONU au cours des années à venir.

Aujourd'hui, nous demandons la mise en place d'un système, par l'intermédiaire du Processus de Kimberley, fondé sur une action pragmatique et une réforme ciblée. Renforcer l'objet et la portée du Processus de Kimberley, créer un secrétariat spécialisé et encourager la participation au moyen d'un fonds d'affectation

spéciale multidonateurs permettront de garantir la mise en place d'un système pratique et stable pour faire en sorte que le Processus de Kimberley puisse perdurer et nous rapprocher toujours plus de nos aspirations à l'horizon 2030 et au-delà. Aujourd'hui, le monde ne tolère plus les pratiques qui définissaient la vie de millions de personnes, il y a 15 ans. Les idéaux qui sous-tendent l'ONU, et que nous défendons, qui que nous soyons, se reflètent dans notre vision collective du rôle plus large que le Processus de Kimberley peut jouer.

L'Australie a participé à la préparation de cette prochaine étape et œuvrera avec tous les États Membres pour tirer parti des importantes réalisations du Processus de Kimberley.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Parenti (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres, qui agissent en tant que participant unique au sein du Système de certification du Processus de Kimberley, félicitent l'Australie d'avoir accueilli et dirigé le Processus de Kimberley et contribué à le renforcer. L'Union européenne se félicite en outre des différents forums organisés par l'Australie pour traiter de questions plus vastes touchant le commerce des diamants.

Avant de poursuivre, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à l'Inde en tant que Vice-Présidente actuelle et future Présidente du Processus en 2019. Je souhaite également la bienvenue dans le Processus de Kimberley à la République du Gabon et salue sa détermination à satisfaire aux exigences requises pour en devenir un participant. Je tiens aussi à saluer la création, sous la présidence australienne, du Comité spécial sur l'examen et la réforme chargé d'examiner le document principal du Système de certification du Processus de Kimberley et de trouver les moyens d'améliorer l'appui administratif et financier au Processus.

L'Union européenne félicite en outre l'Inde et l'Angola, en leur qualité de président et de vice-président du Comité spécial pour l'examen et la réforme, respectivement, et réaffirme qu'en tant que membre du Comité spécial et Présidente du Processus de Kimberley pour 2018, elle est disposée à contribuer activement et de manière constructive aux tâches très importantes

confiées aux comités nouvellement créés, dans le cadre du cycle d'examen périodique.

L'Union européenne est honorée d'avoir été choisie pour présider le Processus de Kimberley en 2018. Nous avons été un fer de lance du Processus de Kimberley dès le départ et nous continuerons de nous employer à ce qu'il remplisse son rôle en tant qu'outil inédit de prévention des conflits et catalyseur de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

Depuis que le Processus de Kimberley existe, l'Union européenne s'est activement impliquée dans ses différents comités et groupes de travail et dans la promotion des objectifs même du Processus. Elle s'est attachée à renforcer l'intégrité du Processus et à améliorer le mécanisme d'examen par les pairs, afin de faire en sorte que tous les participants au Processus remplissent les exigences minimales. Nous poursuivrons ce travail durant notre présidence du Processus de Kimberley cette année.

Dans le cadre de sa présidence en 2018, l'Union européenne veillera à ce que le Processus de Kimberley demeure adapté au monde en pleine évolution, en examinant les défis contemporains, y compris ceux liés à l'instabilité et aux conflits, et en profitant de l'occasion pour faire en sorte que le Processus reste un outil de paix et de prospérité efficace. L'Union européenne encouragera plus particulièrement un dialogue ouvert entre les trois piliers qui composent le Processus de Kimberley, à savoir les gouvernements, l'industrie diamantaire et la société civile, en vue de forger un consensus autour du programme de réformes et d'accroître l'efficacité du Processus, tant en termes de consolidation de la paix et de prévention des conflits qu'en matière de promotion du devoir de précaution dans les pays.

À cet égard, une des priorités clefs de notre présidence pour 2018 sera le renforcement des relations tripartites et la promotion de la mise en place de forums multipartites au niveau national. La coalition de la société civile est un élément fondamental du Processus de Kimberley, et l'Union européenne s'emploiera à faire en sorte qu'elle dispose d'un espace de choix et efficace pour exprimer ses vues au même titre que tous les acteurs, sur une base véritablement inclusive.

En sa qualité de présidente en 2018, l'Union européenne s'efforcera d'améliorer la bonne gouvernance dans le secteur du diamant à différents niveaux grâce à l'échange de bonnes pratiques et d'informations entre

les pays et les centres de production, de fabrication et de commercialisation, grâce à une coopération étroite avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL, et grâce à la promotion de la transparence des rapports et à la diffusion d'exemples de bonnes pratiques en matière d'information auprès de tous les participants.

L'Union européenne est résolue à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Washington sur l'intégration du développement de l'extraction de diamants artisanale et à petite échelle dans l'application du Processus de Kimberley. Les conditions humaines dans le secteur minier et la prospérité des communautés productrices sont des préoccupations majeures. L'Union européenne appuiera les efforts de renforcement des capacités dans les domaines ayant trait au respect des exigences relatives au Processus de Kimberley et cherchera à déterminer comment le Processus de Kimberley peut contribuer au mieux à la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays producteurs, pour promouvoir le développement économique et social et de la prospérité.

L'Union européenne souhaite également encourager la coopération sur les questions de mise en œuvre ayant une dimension régionale, notamment par le biais de ses travaux sur l'approche régionale s'agissant de l'Union du fleuve Mano, et étudiera les moyens d'élaborer une approche similaire dans d'autres régions du monde, telles que la région de l'Afrique centrale, afin de traiter les difficultés et préoccupations en matière de respect du Processus. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'engagement constant du Gouvernement centrafricain à œuvrer en collaboration avec l'Équipe de suivi pour assurer la traçabilité des envois de diamants bruts depuis les zones déclarées conformes, et encourage la République centrafricaine à poursuivre la mise en œuvre des mesures de vigilance renforcée. En tant que membre de l'Équipe de suivi de la République centrafricaine, l'Union européenne estime qu'il est important pour l'intégrité du Processus de Kimberley que les recommandations de suivi soient dûment appliquées.

L'Union européenne attend avec intérêt de travailler avec l'Inde, en sa qualité de Vice-Présidente, avec les organes de travail et les comités du Processus de Kimberley, avec tous les participants et avec tous les observateurs au cours de l'année à venir. L'année 2018 sera cruciale pour le Processus de Kimberley. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration et de manière constructive avec toutes les

parties prenantes de manière transparente et inclusive vers la réalisation de l'objectif commun qui est de faire en sorte que le Processus de Kimberley, renforcée et de nouveau mis en œuvre, puisse relever de nouveaux défis et qu'il demeure adapté à sa mission dans un monde en mutation.

Mme Furman (Israël) (*parle en anglais*) : Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'Australie pour sa présidence du Processus de Kimberley en 2017. Je voudrais également, au nom d'Israël, souhaiter la bienvenue aux Président et Vice-Président cette année, l'Union européenne l'Inde. Nous attendons avec intérêt de coopérer étroitement avec elles.

Plus de 80 nations du monde se sont rassemblées au cours des 15 dernières années pour constituer ce que nous célébrons aujourd'hui comme un grand exploit de coopération à travers le monde – le Processus de Kimberley. Ce qui semblait être un objectif sans précédent en 2003 est depuis devenu réalité, grâce à un engagement mondial accompagné d'une action mondiale cohérente. Maintenant que 99,8 % des diamants du monde ne sont plus considérés comme étant un facteur de conflits, nous sommes plus près que jamais de parvenir à notre objectif. Il n'en reste pas moins que 0,2 % des diamants sont un facteur de conflits, ce qui laisse encore beaucoup à désirer.

Israël a toujours été attaché au Processus de Kimberley. Il a été le premier État à délivrer un Certificat du Processus de Kimberley et le premier à utiliser la technologie pour faciliter le Processus. Israël a demandé que les importations de diamants soient entièrement informatisées, et que chaque livraison soit ouverte et examinée à la douane, ne laissant aucune marge d'erreur. Il a également été l'un des premiers pays à exploiter la technologie de la chaîne de blocs pour élaborer et maintenir des mesures de réglementation visant à appliquer le Processus. Pendant l'été 2017, Israël, avec huit autres pays, a organisé un examen du Processus, et nous attendons avec impatience le rapport qui en résultera. Israël continuera également de participer aux examens des autres participants et continuera de tenir des consultations avec les pays qui cherchent à renforcer leur secteur diamantaire national et à utiliser des technologies de pointe afin de mieux assurer un front mondial uni et actualisé.

Le Processus de Kimberley fait écho au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, car l'engagement en faveur du Système de certification contribue grandement à la réalisation des objectifs de

développement durable. L'industrie du diamant fournit des emplois à près de 40 000 personnes dans la seule Afrique subsaharienne. Ses recettes aident un grand nombre d'enfants à accéder à une meilleure éducation. Elle joue également un rôle crucial dans le financement des programmes d'accompagnement, de dépistage et de traitement, des dispensaires et des centres de soins palliatifs qui contribuent à lutter contre la pandémie du VIH/sida en Afrique subsaharienne.

Les diamants non liés à des conflits font faire au monde un pas de plus vers l'élimination de la pauvreté, la protection de la planète et la propagation de la prospérité. La plus grande réussite du Processus de Kimberley tient à notre capacité en tant que nations à nous unir vers un objectif commun. Il nous permet de promouvoir une réalité où personne n'est laissé de côté.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de m'associer à mes collègues pour remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante séance afin de débattre du rôle des diamants, facteur de conflits, et de la façon de rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. En tant que membre fondateur du Système de certification du Processus de Kimberley et pays producteur de diamants, le Botswana considère cette question extrêmement importante et utile.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à la délégation australienne pour sa direction avisée des travaux du Processus de Kimberley durant sa présidence en 2017. Sous sa direction compétente, nous avons tenu des sessions plénières et intersessions fructueuses. Par ailleurs, nous saluons et félicitons le Président d'avoir présenté le rapport de 2017 sur la mise en œuvre du Processus de Kimberley, et le projet de résolution A/72/L.41 sur les diamants, facteur de conflits.

L'un des principaux objectifs de la création du Système de certification du Processus de Kimberley est d'éliminer les diamants bruts illicites du commerce légitime des diamants afin d'éviter que ces transactions illégales alimentent les conflits armés, ce qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Processus de Kimberley est une initiative unique en son genre, rassemblant des parties prenantes telles que les gouvernements, l'industrie du diamant et la société civile pour mettre un terme au flux de diamants du sang sur le marché légitime des diamants.

Le caractère tripartite du Processus de Kimberley continue d'être la principale source de la force du Système de certification du Processus de Kimberley. À cet égard, nous devons préserver jalousement ce lien, qui reste l'un des meilleurs exemples de succès de partenariats multipartites. Il convient de souligner que la mise en œuvre effective de la résolution 1459 (2003) du Conseil de sécurité a réduit sensiblement le commerce des diamants du sang, ce qui a permis d'améliorer le niveau de vie de la population dans des économies comme celle de Botswana, qui est fortement tributaire du commerce des diamants. Nous sommes donc heureux de noter dans le rapport intérimaire de 2017 que le Processus de Kimberley continue de faire des progrès importants pour ce qui est de réglementer le commerce international des diamants bruts et de garantir qu'ils proviennent de sources légitimes.

Le rapport souligne également la nécessité urgente de réformer et de renforcer le Processus de Kimberley, afin qu'il reste pertinent et traite des problèmes émergents de diamants synthétiques et du manque de moyens de certains gouvernements pour mettre en place des mécanismes de réglementation. En tant que pays producteur de diamants, le Botswana reste attaché à une exploitation, une vente et un commerce éthiques des diamants. C'est pourquoi nous sommes pleinement déterminés à protéger et à promouvoir l'intégrité de l'industrie diamantaire, qui porte notre économie.

Pour le Botswana, les diamants sont au service du développement. Ils sont à l'origine des avancées socioéconomiques que nous avons enregistrées au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis notre accession à l'indépendance, et ils nous ont permis de passer du statut de pays parmi les plus pauvres au monde à la catégorie de pays à revenu moyen supérieur. Comme le déclarait il y a 10 ans l'ancien Président de notre pays, S. E. M. Festus Mogae, en sa qualité de Président du Processus de Kimberley à l'époque :

« Pour notre population au Botswana, chaque diamant acheté signifie de la nourriture sur la table, de meilleures conditions de vie, de meilleurs soins de santé, de l'eau potable, plus de routes et bien davantage encore. Cela signifie que nous pouvons construire de nouvelles centrales électriques et développer notre réseau électrique dans le pays. Cela signifie qu'à l'heure où notre avenir est menacé par la pandémie du VIH/sida, le Botswana peut donner gratuitement des médicaments antirétroviraux à tous ceux

qui en ont besoin; fournir de la nourriture, des vêtements et un soutien à plus de 60 000 orphelins du sida; et financer des programmes de prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant. »

L'importance des diamants dans le programme de développement du Botswana demeure primordiale. Les revenus tirés de la vente des diamants contribuent à la mise en œuvre de notre onzième plan national de développement et de notre programme Vision 2036, ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La bonne gestion des ressources naturelles telles que les diamants est capitale pour parvenir au développement et à la paix durables, comme notre expérience en témoigne. Fort de son succès en matière de développement, le Botswana est prêt à faire profiter d'autres producteurs de diamants, en particulier ceux qui sortent de situations de conflit, de ses enseignements, de son expérience et de ses meilleures pratiques.

Nous souhaitons la bienvenue au Gabon au sein du Système de certification du Processus de Kimberley, car chacun des membres contribue à la croissance du Processus de Kimberley, ce qui est indispensable pour la bonne mise en œuvre, le suivi et le respect effectifs des obligations qui en découlent. Le fait que le nombre de membres augmente est aussi une réaffirmation de l'importance, de la pertinence et de la contribution du Processus de Kimberley pour le développement durable et la paix et la sécurité internationales. Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à l'Union européenne en tant que Présidente du Processus de Kimberley pour 2018 et l'assurons de l'appui et de la coopération de ma délégation pendant la durée de son mandat.

Le Système de certification du Processus de Kimberley établit des normes minimales de réglementation du commerce des diamants que les membres du Processus doivent respecter, notamment en mettant en place une législation, des institutions et des contrôles à l'exportation, à l'importation ainsi que des contrôles internes, et en encourageant la transparence et l'échange de données statistiques.

En guise de conclusion, je tiens à réaffirmer l'attachement du Botswana au Processus de Kimberley et à ses principes et objectifs, qui visent à éliminer les flux illicites de diamants bruts du commerce légitime des diamants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de

résolution A/72/L.41, intitulé « Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution, et en plus des délégations énumérées dans le document A/72/L.41, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Italie, Malte, Monténégro, Namibie, Ukraine et Zambie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/72/L.41?

Le projet de résolution A/72/L.41 est adopté (résolution 72/267).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 33 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 115 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/72/107)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à ses 74^e et 76^e séances plénières, tenues respectivement les 20 et 24 décembre 2017,

l'Assemblée a pris note de la nomination du Botswana, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Iraq et du Népal en tant que membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2018, ainsi que de la nomination de la Chine pour un mandat allant du 20 décembre 2017 au 31 décembre 2019.

Les membres se souviendront également qu'il reste un siège à pourvoir pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de nomination et venant à expiration le 31 décembre 2020. Les membres se souviendront en outre qu'il reste aussi un siège à pourvoir pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de nomination et venant à expiration le 31 décembre 2018.

Après consultations avec le Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour le mois de décembre 2017, le Président de l'Assemblée générale a nommé le Brésil pour un mandat prenant effet aujourd'hui, le 7 mars 2018, et venant à expiration le 31 décembre 2020, et l'Équateur pour un mandat prenant effet aujourd'hui, le 7 mars 2018, et venant à expiration le 31 décembre 2018. Puis-je considérer que l'Assemblée prend acte de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le siège qui reste à pourvoir pour les États d'Afrique pour un mandat prenant effet à la date de nomination et expirant le 31 décembre 2020, le Président de l'Assemblée générale prie instamment le Groupe des États d'Afrique de désigner dès que possible un candidat pour ce siège.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 115 f) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.